

63256

# REVUE ALGERIENNE

TUNISIENNE ET MAROCAINE

DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

FONDEE PAR L'ECOLE DE DROIT

SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT ESTOUBLON

Continuée par la Faculté de Droit d'Alger

---

Divisée en quatre parties :

1° DOCTRINE ET LÉGISLATION; 2° JURISPRUDENCE;

3° et 4° LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS, ETC. (Algérie, Tunisie et Maroc)

---

---

TOME XLIV — ANNEE 1928

---

---

JURIS-CLASSEURS  
(Editions pour l'Afrique du Nord)

18, RUE SÉQUIER, PARIS (VI<sup>e</sup>)

1928

# LES ARBRES GENEALOGIQUES AU M'ZAB

*par le Colonel BURAT*

Certaines vieilles familles de Ghardaïa possèdent des arbres généalogiques fort curieux, remontant parfois à plus de dix siècles.

Les plus anciens sont établis sur parchemin, et les plus récents sur des feuilles de papier collées sur une peau de mouton tannée. Ces arbres généalogiques sont conservés dans des tubcs en fer blanc et considérés comme des documents précieux. Ils servent à établir les droits de succession et à prouver le degré de parenté de la famille avec le Prophète

Au lieu d'être faits dans un plan vertical, comme les arbres généalogiques européens ou arabes, ils sont représentés dans le plan horizontal : suivant l'expression d'un vieux khodja de Laghouat, au lieu de considérer les branches issues du tronc, ils ont représenté la section horizontale de l'arbre. L'ancêtre est le centre d'une série de conférences concentriques équidistantes. Chacun des cercles représente une génération et chaque enfant mâle issu du même père, a son nom inscrit dans ce cercle ; ces noms sont reliés entre eux dans l'intérieur du cercle, par un trait pour montrer la filiation. Les descendants de ces enfants occupent le cercle suivant et leurs noms sont reliés à ceux de leurs pères par un trait coupant la conférence, de telle sorte qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'ancêtre commun, les branches de l'arbre s'étalent.

Au bord du parchemin et en face de chaque branche est inscrit le nom de la maison ou du douar descendant de l'ancêtre, véritable nom patronymique de la famille.

Ces arbres généalogiques sont parfois déposés chez le caïd qui en assure la conservation et la mise à jour ; mais, en général, c'est le chef de famille qui les détient. Ces documents sont, en effet, pour ainsi dire, secrets. Ils ne peuvent être consultés qu'avec l'assentiment du caïd et celui qui en prend connaissance doit faire l'aumône d'un plat de couscous pour dix personnes.

Il existe également au M'Zab un autre genre de document familial permettant de suivre depuis les temps les plus reculés, remontant environ à l'époque de l'exode des Mozabites de Tiaret sur Ouargla, la succession des enfants mâles issus d'un même ancêtre.

Le caïd Yahia Ben Bahmed Bellalou, de Ghardaïa, possède un parchemin long d'environ deux mètres, large de trente centimètres, enroulé sur un bâton, le tout enfermé dans un étui de fer blanc, remontant à l'année 373 de l'Hégire, soit à près de dix siècles. La partie la plus ancienne de ce document comprend un parchemin fort usagé, merveilleusement écrit, et portant un cachet ancien qui en confirme l'authenticité ; la partie la plus récente du document est composée d'une bande de papier parcheminé. Les noms des différents chefs de famille, issus de l'ancêtre commun, sont écrits les uns à la suite des autres, le seul mot « ben » indiquant la filiation.

Ce document n'a certainement pas la valeur des arbres généalo-

giques précédents ; Gouvion, dans sa « Monographie du M'zab » en fait état : il n'en est pas moins intéressant, cependant, et prouve l'attachement des Mozabites aux traditions de famille.

Quant aux arbres généalogiques concentriques, ils semblent avoir été ignorés, jusqu'ici, des officiers des Affaires Indigènes, du R. P. Giacobetti, qui s'est occupé spécialement des origines berbères, et même de M. le professeur polonais Zmogoszewski, de l'Université de Léopol, dans ses études sur le M'Zab. En voulant bien m'en donner connaissance, le caïd Bellalou m'a témoigné une grande marque de confiance : il ne sera probablement pas approuvé par les membres de la Holga.

## BIBLIOGRAPHIE

PAUL ODINOT : LE MONDE MAROCAIN. — LOUIS MERCIER : LA CHASSE ET LES SPORTS CHEZ LES ARABES, in-16, 250 et 256 pages, Rivière, Paris.

Voici les deux premiers volumes de la Collection sociologique « La Vie musulmane et orientale » fondée par le grand savant Edmond Doutté pour guider l'esprit des foules européennes tournées vers l'Orient.

Le *Monde marocain* est une course brillante à travers des documents vécus, observés et recueillis par l'auteur. On y trouvera mille connaissances précises sur le climat, la végétation, la vie dans les douars, la société et la religion. M. Paul Odinet s'est efforcé de pénétrer la vie marocaine et de la faire aimer dans l'œuvre civilisatrice dont elle poursuit au Maroc la réalisation.

*La chasse et les sports chez les Arabes* est un livre qui pourrait s'intituler encore : « L'âme du mouvement passe sur l'Islam immobile ». Qu'est-ce que cette science du mouvement qu'on nomme le sport, la nature, son évolution et ses limites en pays musulman ?

Qu'est-ce que la chasse pour les arabes ?

Y a-t-il, au sens sportif du mot, un cavalier arabe ?

Le traducteur de *La parure des Cavaliers et l'Insigne des Preux* — c'est-à-dire du traité d'hippiatrique le plus complet que jamais auteur arabe ait produit — pose ces questions et y répond à la fois en sportsman et en érudit.

Mais son esprit de savant pour qui les manifestations de la vie ne sont jamais purement extérieures a senti passer dans ce problème du « sport chez les Arabes » les frémissements mêmes d'une race.

Ce sont eux qu'il nous révèle dans ce livre où une science passionnée de vérité frappe de sa lumière les faits pour en dégager le sens profond. Ainsi la lumière de certains regards atteint l'esprit sous les traits du visage.

Et les précieuses miniatures orientales que M. Louis MERCIER veut reproduire de sa main nous content l'œuvre à leur manière : l'illustration parfaite d'un livre est comme le miroir où il se reflète.